

LE
PROJET D'ETABLISSEMENT
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
PORTES DE PROVENCE

Janvier 2024

Sommaire

1. Le Projet d'Accueil	3
2. Le Projet Educatif	9
3. Le Projet Pédagogique	14
4. Le Projet Social et de Développement Durable	25



A la crèche je remplis mon sac à dos pour me préparer à l'assaut de la vie ! (Ma vie)

1. Le Projet d'Accueil

I. Les types de contrats proposés afin de répondre à la demande du territoire

Afin de répondre aux mieux aux attentes des familles du territoire, le multi-accueil propose différents types d'accueil : accueils réguliers, accueils occasionnels et accueils d'urgence.

a. L'accueil régulier

- L'accueil est dit « régulier » lorsque les besoins de la famille sont connus à l'avance et sont récurrents.
- L'accueil régulier peut être à temps plein ou temps partiel.
- Cet accueil fait l'objet d'un contrat d'accueil entre chaque famille et Aésio Santé. Il implique une mensualisation de la participation financière de la famille.

b. L'accueil occasionnel

- **Cet accueil ne fait pas l'objet d'une mensualisation mais d'une facturation horaire mensuelle au réel.** Contrairement à l'accueil régulier, l'accueil occasionnel ne garantit pas la disponibilité d'une place pour l'enfant.
- L'accueil occasionnel est ouvert à toutes les familles, domiciliées ou non sur la Communauté d'Agglomération. Une majoration de 30 % est appliquée pour les familles domiciliées hors Montélimar-Agglomération.
- Une période d'adaptation reste obligatoire.
- L'enfant peut être accueilli en occasionnel pendant une seule journée ou sur plusieurs journées consécutives.
- Dans le cas d'un accueil occasionnel sur plusieurs jours, l'accueil peut être à temps plein ou à temps partiel.

c. L'accueil d'urgence

- Un accueil d'urgence peut être à l'initiative des services sociaux, de la PMI, de la communauté d'agglomération ou de la famille elle-même. Il peut répondre à différentes situations qui nécessitent que l'enfant soit accueilli à la crèche sans délai, à temps plein ou à temps partiel.
- A la différence de l'accueil occasionnel, l'accueil d'urgence n'a pas vocation à se renouveler, il répond à un besoin temporaire.
- Cet accueil ne fait pas l'objet d'une mensualisation mais d'une facturation horaire mensuelle au réel, comme l'accueil occasionnel.

d. L'accueil « places réservées » avec le Conseil départemental

Une convention est passée avec le Conseil départemental afin de réserver des places de crèche pour accompagner certaines familles en difficulté.

e. L'accueil de l'enfant porteur de handicap

En accord avec la loi de 2005 « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le multi-accueil Portes de Provence a la volonté de participer à la construction d'une société inclusive et reconnaît donc à tout enfant une place au sein de ses crèches.

S'inscrivant donc pleinement dans notre projet éducatif, l'accueil d'un enfant en situation de handicap, c'est :

- lui permettre d'évoluer à son rythme, dans un lieu de vie parmi les enfants de son âge, en tenant compte de ses besoins particuliers. Nous reconnaissons la singularité de chaque enfant au sein de la collectivité.
- lui offrir un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives pour favoriser la plus grande autonomie possible.
- favoriser le libre choix indispensable à la réalisation de soi, au travers d'activités préparées, encadrées, suggérées, non imposées.
- garantir aux enfants un accompagnement de qualité par des professionnels fiables, bienveillants, attentifs et réceptifs.
- permettre aux parents de retrouver du temps, ou de reprendre une activité sociale ou professionnelle.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap se fera en concertation avec les parents, la directrice de la crèche et le médecin de crèche en fonction du type d' handicap de l'enfant.

Un projet d'accueil individualisé pourra être mis en place si besoin.

II. Prestations incluses

Dans le cadre de l'accueil régulier, le repas et le goûter seront fournis par la structure dès la diversification alimentaire terminée.

- Dans le cadre de l'accueil occasionnel, le maximum sera fait afin de permettre à l'enfant de bénéficier du repas. Si cela n'est pas possible, les parents apporteront le repas en respectant les normes ci-dessous : Pour respecter les normes requises en matière d'hygiène alimentaire, il est demandé aux parents de n'apporter que des produits industriels longue conservation, dans leur emballage d'origine intact.
- Dans le cas où l'enfant a un régime alimentaire particulier, un projet d'accueil individualisé doit être signé avec le médecin, la directrice et les parents. Dans ce cas, les parents sont autorisés à apporter des aliments confectionnés à la maison ou des produits frais, transportés obligatoirement dans un sac isotherme avec un bac de glace. Aucun régime particulier ou changement de plat ne sera accepté en dehors d'un problème d'ordre médical.
- Par ailleurs, le souhait du personnel du multi-accueil, dans le cadre du Programme Nutritionnel Santé est de soutenir les mères dans la poursuite de l'allaitement maternel au sein de la structure. Pour ce faire, elles ont la possibilité de venir nourrir leur bébé ou bien d'apporter des biberons de lait maternel. Un protocole d'accompagnement et de conduites à tenir leur sera fourni.

Pour chaque enfant accueilli, l'équipe aura toujours le souci de lui offrir, ainsi qu'à sa famille, un accueil de qualité, dans le respect de ses besoins individuels et de son environnement socio-affectif et culturel.

III. Les compétences professionnelles mobilisées

a. Les outils de travail des équipes de crèche

Pour garantir à tous les enfants un accueil individualisé, les équipes des crèches s'appuient sur de nombreux outils de référence qui constituent la base du travail d'accompagnement.

Ces outils aident les équipes à adopter une ligne de conduite commune, et favorisent l'analyse des situations rencontrées :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique,
- Les réunions dont les temps d'analyses de pratiques professionnelles,
- L'observation,
- L'adulte phare permettant une présence rassurante tout en laissant les enfants jouer en toute autonomie
- Le travail en référence ouverte,
- Le travail de relais entre professionnelles,
- Une bibliographie spécialisée.

C'est sur ces mêmes outils que les équipes vont se baser pour penser et organiser l'accueil de l'enfant en situation de handicap, et pour travailler en collaboration avec les partenaires de soins.

b. Les réunions

Dans le but d'évoluer, de progresser et de proposer des accueils de qualité aux enfants et à leurs familles, les professionnels ont besoin de se poser, et de se réunir pour réfléchir à leurs pratiques et leurs démarches professionnelles.

Elles sont importantes (même si elles ne doivent pas se multiplier) et doivent être organisées et prévues de façon régulière.

Elles permettent :

- La transmission et le partage des différentes informations et observations utiles aux équipes.
- De favoriser la prise de recul afin d'être en capacité de dégager une ligne de conduite à tenir, d'analyser, de décrypter les situations, d'émettre des hypothèses sur ce qui se passe pour pouvoir s'en saisir et agir.
- De préciser le rôle et la place de chacun et de définir un projet d'accueil adapté et particulier à l'enfant concerné.

Un temps d'échange en dehors de la présence des enfants est nécessaire et permet de se donner le temps de penser les situations ensemble, de partager les ressentis et d'élaborer des réponses adaptées et cohérente avec ce que l'équipe a perçu du comportement de l'enfant et de sa famille.

A cet effet, plusieurs temps sont mis en place :

- Des **temps d'Analyses des Pratiques Professionnelles** : temps d'échanges sur les pratiques professionnelles. Ils sont encadrés par le psychologue de la crèche qui permet aux professionnels de prendre du recul par rapport à des situations, de formuler des hypothèses, de s'approprier des connaissances dites théoriques afin de pouvoir les réinvestir de façons adaptées sur le terrain.
- Des **réunions d'équipe destinées** à faire le point sur l'organisation de l'équipe, à harmoniser les pratiques professionnelles, à s'adapter à l'évolution des enfants, et à prendre des décisions sur des modifications d'organisation. Elles ont lieu tous les 2 mois
- Des **réunions de directrices**
Des **réunions entre directrices** de crèches sont organisées tous les mois par la coordinatrice petite enfance et la directrice de la filière afin de travailler sur différents projets, prendre connaissance des modifications législatives, partager des pratiques, ...
Des APP sont également proposées aux responsable à raison de 5 réunions d'1h30 par an

c. L'équipe de la crèche

L'équipe éducative est composée de **14 personnes**, dotée d'une diversité de compétences permettant une richesse réflexive et donc constructive.

- La directrice, EJE - a pour missions :

D'accueillir les familles dans le respect de leur individualité et du contexte psycho-socio-culture et garantir et veiller au bon développement psychique et affectif de l'enfant en lien avec le projet pédagogique et éducatif.

Pour ce faire et pour garantir un accueil de qualité et individualisé à chaque enfant, elle est accompagnée d'une équipe pluridisciplinaire complémentaire dont les compétences assurent un accompagnement bienveillant.

- L'équipe de professionnels est composée de :
 - 1 Adjointe EJE compté auprès des enfants
 - 1EJE
 - 2 Auxiliaires de Puériculture.
 - 4 Animatrice petite enfance diplômés d'un CAP Petite Enfance
 - 1 Agent d'entretien
 - 1 référent santé
 - 1 psychologue
 - 1 coordinatrice petite enfance
 - 1 directrice de la filière petite enfance

d. Les formations

LE PLAN DE FORMATION

L'élaboration du plan de formation, ainsi que les thèmes des formations (hors plan) sont déterminés chaque année à partir des besoins et des souhaits exprimés par les responsables et leurs équipes lors des entretiens professionnels individuels.

La procédure annuelle de recueil par structure et des besoins spécifiques, repérés par la responsable de la filière (et/ou du service RH formation) sont également des éléments importants de formation de l'équipe.

Afin de privilégier les échanges et les partages d'expériences, les formations sont organisées en inter-structures (de 1 à 3 salariés par structure sur chaque session programmée) voire même en interservices.

Le plan de formation annuel, proposé par le Service Formation à partir des recueils de chaque filière d'activité, est validé collectivement lors des commissions formation qui comprennent des membres de la direction, du service des ressources humaines et des représentants du personnel.

Lorsque les thèmes ont été décidés, et les attentes précisées, la responsable formation consulte divers organismes (en privilégiant ceux en proximité géographique) afin d'obtenir plusieurs propositions. Celles-ci sont ensuite transmises à la responsable filière et aux équipes éducatives, afin de finaliser le choix de l'organisme selon les offres proposées. Ce fonctionnement permet d'avoir une formation en totale adéquation avec les besoins exprimés.

Le choix des participants aux formations s'effectue en fonction des souhaits exprimés par les salarié(e)s, tout en veillant également à un roulement et une équité au sein de l'équipe éducative.

LA FORMATION HORS PLAN

Parallèlement, les thèmes des formations hors plan sont décidés par chaque équipe en fonction de leurs souhaits en lien avec le projet éducatif personnalisé et les projets spécifiques en cours. Les équipes proposent alors la formation souhaitée (organisme-thème) ou sollicitent le service formation afin de trouver un organisme susceptible de répondre à leurs attentes.

La dernière semaine du mois d'août, fermée à l'accueil des enfants, est spécialement réservée à la formation des professionnelles selon ce fonctionnement.

Selon les thématiques choisies, il est possible que ces formations soient mutualisées dans le cas d'un intérêt partagé avec d'autres structures.

Des formations de type visio-conférences/webinaires peuvent également être proposées aux équipes selon les opportunités proposées par les partenaires (Dosap/Mutualité française/service prévention et promotion de la santé...).

LA FORMATION INDIVIDUELLE

Un accompagnement personnalisé par la responsable du service formation est proposé aux salariés qui souhaitent effectuer une démarche de VAE, ou pour l'utilisation des différents dispositifs existants (CPF, DPC, bilan de compétences...).

LA FORMATION « EN SANTÉ »

Le référent « santé et accueil inclusif » de la structure assure des missions de formation et d'accompagnement en santé des professionnelles de la structure.

Ces missions sont conduites par la responsable de la structure qui occupe le poste de « référente santé et accueil inclusif » pour l'ensemble des structures petite enfance gérées par AÉSIO Santé Sud Rhône Alpes. Cette organisation (qui est mise en place en lien avec les infirmières présentes dans les 3 structures) permet d'harmoniser les protocoles et d'avoir une cohérence de pratiques dans le domaine de la santé au sein des établissements.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Elle accompagne la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.
- Elle informe, sensibilise et conseille l'équipe éducative en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Elle établit les protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veille à leur bonne compréhension par l'équipe.

- Elle examine si besoin, et avec l'accord des parents (ou des responsables légaux) les enfants afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- Elle met en œuvre les PAI, actions d'éducation et de promotion de la santé (recommandations nutritionnelles, activités physiques, sommeil, exposition aux écrans et de santé environnementale), actions d'inclusion des enfants en situation de handicap ou maladie chronique.
- Elle contribue, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et informe la responsable et les professionnelles sur les conduites à tenir dans ces situations.

LES INFORMATIONS/SENSIBILISATIONS/FORMATIONS « AUTRES »

En interne ou en externe, sont aussi mobilisés ponctuellement des collaborateurs/ partenaires, afin d'intervenir auprès des responsables et/ou de leurs équipes pour des temps de sensibilisation/information/formations spécifiques : conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang par l'infirmière du travail, législation du travail par la responsable juridique et relations sociales, présentation de la réforme professionnelle par la responsable formation, prévention des troubles musculo-squelettiques par l'infirmière du travail/ médecine du travail...).

2. Le Projet Educatif

I. Préambule

Le Projet d'Accueil est mis à disposition des professionnels travaillant au sein de la crèche et des familles et nos autres partenaires.

Ce projet présente nos valeurs et la manière dont nous concevons l'accueil des enfants et des familles dans a crèche.

C'est donc un référentiel de réflexions et de pratiques quotidiennes nécessaires pour accomplir la mission d'accompagnement de l'enfant dans son bon développement affectif et psychosocial.

C'est un travail de réflexion continu des professionnels et l'engagement de l'équipes, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille pour offrir un accueil de qualité. Il s'appuie sur le territoire et l'environnement social de la crèche.

La réalisation du projet pédagogique est un travail collectif des membres de l'équipe en place. Il sera réajusté régulièrement pour l'adapter à l'évolution du travail au sein de la structure et aux besoins des familles qui y sont accueillies.

II. Une conception de l'accueil centrée sur l'enfant et sa famille

Les travaux de différents pédagogues tels que Maria Montessori, Emmi Pikler, Françoise Dolto, Donald Winnicott, ... sont une base de référence pour notre travail au quotidien et à la rédaction de ce projet :

- La centration sur l'enfant. Les actions éducatives ont comme base les besoins de l'enfant.
- L'éducation à la vie en société en favorisant l'autonomie, l'entraide, le respect et la coopération.
- La pratique de pédagogies actives qui défendent le principe d'une participation active de l'enfant à son développement, le plaçant comme acteur de ses apprentissages à travers l'exploration, l'observation, l'expérimentation d'un environnement riche en découvertes.

Ce projet a pour objectif de permettre à l'enfant :

- de progresser à son rythme vers l'autonomie,
- de se sentir en sécurité,
- de vivre des expériences enrichissantes,
- d'éveiller son intelligence et sa curiosité,
- de développer sa personnalité et sa créativité,
- d'engager et de tisser des relations avec les autres adultes et enfants,
- d'apprendre à vivre ensemble.

III. L'importance du respect de l'enfant

Chaque enfant a sa propre histoire, expériences de vie, connaissances, projets, émotions, rythmes et besoins spécifiques. Il en est de même pour chaque famille.

Nous savons que c'est à partir des liens qu'il tisse avec les adultes que l'enfant se construit peu à peu et développe une image positive de lui-même essentielle à son bon épanouissement.

Nous avons pour ambition de contribuer à la conquête de l'autonomie, la construction de l'estime de soi et l'épanouissement de chaque enfant accueilli au sein de nos crèches.

a. Une pédagogie adaptée à chacun

L'accueil individualisé est, pour nous, une condition nécessaire à l'épanouissement de chaque enfant, et à la reconnaissance de sa singularité au sein de la collectivité.

Développer une réelle connaissance de chaque enfant exige d'accepter d'apprendre de lui et de ses parents, d'écouter, d'observer, de s'interroger afin d'être en mesure d'adapter ses pratiques à chacun.

De plus, les professionnels ne précipitent pas les apprentissages et laissent aux enfants le temps de vivre et d'évoluer à leur rythme. Il n'y a pas de programme officiel à suivre, d'activisme ou sur-stimulation mal placés et inutiles pour le développement du petit enfant.

b. Un environnement pour favoriser l'éveil

C'est en étant libre d'agir sur son environnement que l'enfant peut progressivement développer une compréhension du monde qui l'entoure, se l'approprier et démontrer ses compétences.

Chaque enfant construit son identité dans la singularité de ses expériences et doit être libre d'exprimer ses ressentis, ses opinions, ses envies et ses projets.

Le rôle du professionnel est d'intervenir sur l'environnement qu'il propose à l'enfant plus que sur l'enfant lui-même. Aussi, nous travaillons à mettre à disposition de l'enfant un cadre de vie adapté à ses capacités, riche en possibilités pour découvrir et expérimenter. Nous travaillons à favoriser le libre choix, c'est à dire la liberté pour l'enfant de choisir son activité, de créer ce qu'il veut.

Dans ce contexte, les professionnels n'imposent pas le jeu mais invite l'enfant à la découverte, l'expérimentation, la curiosité. Ils sont présents pour répondre aux sollicitations de l'enfant et l'accompagner dans les difficultés rencontrées. Ils garantissent aux enfants cette présence attentive, apaisante, et sécurisante propice au jeu.

A tout moment, les professionnels peuvent adapter leurs propositions et leurs réponses aux besoins de chaque enfant.

c. Des professionnels centrés sur l'enfant

Pour évoluer en toute sérénité, les enfants ont besoin d'être accompagnés par des professionnels fiables, attentifs et réceptifs, afin de garantir :

- . des relations constantes et sécurisantes
- . des rencontres entre enfants dans un climat apaisé,
- . des points de repère dans l'organisation de l'espace et le déroulement de la journée qui leur permettent d'anticiper les situations.

La capacité des professionnels à ajuster leurs attitudes est le fruit d'un travail d'équipe, d'un engagement individuel et de l'adhésion à un projet pédagogique et à un projet éducatif commun.

La bienveillance de l'adulte est donc indispensable, ainsi qu'une démarche d'observation fine et participante, d'un partage de ces observations au sein d'une équipe de professionnels, et un partenariat étroit avec les parents.

d. La motricité Libre

Le concept de « motricité libre » a été inventé par le Dr Emmi Pikler dans les années 1960. Son principe consiste donc à laisser les enfants expérimenter, explorer, tâtonner et répéter les mouvements aussi longtemps qu'ils le souhaitent pour finalement les acquérir complètement et se développer en toute confiance.

Le principal objectif de la motricité libre est de permettre à l'enfant de développer seul ses capacités motrices, il expérimente de nouvelles positions et peut ainsi identifier et tester les limites de son corps. Cela lui permet de progresser à son rythme, en prenant confiance en lui.

En effet dès son plus jeune âge, il doit se donner les moyens d'obtenir ce qu'il souhaite, l'enfant gagne en patience et en persévérance. Il prend conscience de ses capacités et ses incapacités et développe une aisance corporelle et une fluidité dans ses gestes.

IV. La coéducation, une approche commune

L'accueil des familles est basé sur un partenariat parents/équipe autour de l'éveil de l'enfant. Un accueil de qualité et une communication positive avec les familles sont indispensables pour établir une relation de confiance.

Dans le cadre de ce partenariat avec les parents, la Coéducation, est une démarche d'éducation partagée entre les familles et l'établissement d'accueil. Elle envisage l'enfant comme un être global et recherche la complémentarité et la cohérence des attitudes éducatives à son égard, l'enfant se situant en ce sens au centre du système éducatif.

Ainsi, les parents sont reconnus comme les acteurs principaux de l'éducation de leur enfant et les professionnels apportent un regard averti complémentaire, un certain savoir-faire et leurs connaissances globales sur la petite enfance pour un partage autour du bien-être et de l'éveil de l'enfant accueilli.

La coéducation contribue à l'accompagnement des parents tout en les renforçant dans leur rôle et ce, dans l'intérêt premier de l'enfant. L'équipe prend le temps d'écouter chaque famille, tient compte de la diversité et fait preuve d'empathie. Ainsi lors des transmissions avec les parents, l'équipe leurs rend compte fidèlement de la journée de leur enfant, de ses centres d'intérêt et de ses progrès... Cette relation est le socle nécessaire de la coéducation. Pour en garantir la qualité, professionnels et familles ne doivent cesser de la faire vivre.

V. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Parce que l'égalité des sexes doit s'apprendre et se vivre dès le plus jeune âge, il est important à la crèche comme à la maison de lutter contre toute forme de stéréotypes ou de sexisme inconscient. Promouvoir l'égalité entre les petites filles et les petits garçons, respecter les émotions et les envies de chacun, permet au tout-petit d'avoir confiance en lui, de développer ses talents et sa personnalité en toute liberté ...

Des orientations permettent de favoriser cette égalité :

- Pas de signalétique rose ou bleu (étiquette manteaux et sacs).
- Trouver la parole juste et égalitaire.
- Eviter les injonctions ou les stéréotypes.
- Bannir les livres stéréotypés au profit de ceux qui élargissent le spectre de la découverte
- Soigner la sélection de jouets et veiller aux représentations et messages induits. Proposer aux filles et aux garçons les mêmes jeux (caisse de voiture, poupées, jeux d'extérieur...)

VI. L'éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge

Il est d'abord important de rappeler que lorsqu'on parle d'éveil culturel et artistique, il n'y a là aucun but d'apprentissage. Ici, c'est la notion de plaisir qui est recherché.

L'éveil artistique et culturel va participer à l'épanouissement du jeune enfant.

L'enfant doit rester libre de se saisir ou non des propositions qui lui sont faites : il faudra, en tant qu'adulte, respecter ses choix, ses envies, ses ressentis.

Cet éveil peut se faire à travers :

- des spectacles (avec de la danse, du théâtre...) à destination des tout-petits.
- exposer des œuvres d'artistes à la crèche (sculptures, peintures...).
- l'éveil musical avec ou sans intervenant, un partenariat avec le conservatoire de musique est en place depuis sept 2023 sur la crèche de Portes de Provence.

Au quotidien, nous pouvons aussi diversifier les expériences culturelles et artistiques en proposant des ateliers relevant du domaine des arts plastiques, avec des matières à explorer (peinture, pâte à modeler...), des ateliers d'éveil musical, des temps autour de la littérature, avec la mise à disposition de livres dès le plus jeune âge par exemple...

Ces espaces d'éveil culturel et artistique, à la crèche contribuent à réduire, dès la petite enfance, les inégalités et participe à sensibiliser les familles sur l'intérêt de cette démarche.

3. Le Projet Pédagogique

I. Se sentir accueilli : Première visite et première rencontre avec l'équipe, adaptation

L'équipe de professionnels a pour missions principales d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille au quotidien. Deux termes très importants, qui représentent un travail réfléchi et dynamique, afin que notre démarche reflète le plaisir de vous recevoir et l'envie de créer un lien particulier avec chacun.

Au niveau terminologique, l'**accueil** correspond au fait de cueillir délicatement une personne pour l'amener vers soi en lui montrant que tout est fait pour qu'elle se sente bien. **Il y a donc, d'une part un travail à effectuer sur l'aménagement des locaux, la décoration et l'ambiance afin de rendre l'espace accueillant, et d'autre part un autre travail sur les positionnements et comportements professionnels** pour être dans une démarche d'accueil et favoriser la rencontre.

a. Première rencontre

La première visite à la crèche, est une rencontre toute particulière et primordiale pour entrevoir l'accueil à venir. Ensemble, la famille et les professionnels vont se découvrir, collaborer, instaurer en douceur une relation de confiance. Tout cela pour construire ensemble un accompagnement et des pratiques ajustés et cohérents ; avec un objectif commun : veiller au bien-être de l'enfant.

Ouvrir les portes de la crèche, et instaurer un climat convivial et de confiance est notre priorité. Afin que la famille et l'enfant puissent aisément se projeter parmi nous, et envisage de nous confier leur enfant en toute sérénité.

Et c'est dans un état d'esprit léger et rassuré, que la famille ainsi que l'enfant pourront aborder le temps de familiarisation qui suit.

b. L'accueil de la directrice

La responsable de la structure invite donc la famille à venir à ce premier temps d'échange avec son enfant. C'est un rendez-vous qui s'équilibre entre un temps de dialogue et de connaissance avec l'équipe de la crèche, et un temps dédié à l'administratif.

Il sera donc question de :

- **Répondre aux questions** pour comprendre les besoins et attentes de la famille, afin que la représentation que du lieu d'accueil soit la plus proche possible de la réalité.
- **Collecter les premières informations sur l'enfant** et ses habitudes de vie.

- Organiser les modalités d'accueil et la période de familiarisation.
- Faire **visiter la crèche** et ses différents espaces. Durant cette visite, c'est aussi l'occasion de découvrir le projet pédagogique, de rencontrer l'équipe, de comprendre comment se passe les échanges entre la famille et la crèche, et d'avoir une présentation des différents évènements de l'année...
- Procéder aux formalités administratives nécessaires.

C. La période d'adaptation/ première rencontre avec le personnel

La reconnaissance de la singularité du jeune enfant passe d'abord par la prise en compte de son histoire, de ses besoins, de son rythme, de ses particularités... Or, ce sont bien les parents qui sont les mieux placés pour nous donner ces indications : ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant.

Favoriser la communication est donc primordial pour avoir une connaissance plus fine de l'enfant, et ainsi l'accompagner en tenant compte de là où il en est.

Nous offrons alors à l'enfant un accueil très individualisé, même au sein d'un lieu collectif.

C'est en ce sens que nous basons le premier temps de la familiarisation : La famille vient à la rencontre de l'équipe avec son enfant sur un temps de jeu, afin d'échanger sur tous les éléments qui nous aideront à le connaître et à l'accompagner de la manière la plus complète et harmonieuse possible.

Dans la section, un professionnel accueille plus particulièrement l'enfant et ses parents. Il recueille les informations sur les habitudes et le rythme de celui-ci, qui lui permettront d'adapter et d'individualiser les soins. En fonction des besoins observés, qui évolueront au fil du temps, le professionnel réajuste en continu et adaptera au plus près son attention et les soins portés à chacun.

Dans les premiers temps de l'accueil, la personne référente peut être nécessaire pour offrir des repères sécurisants à l'enfant. Progressivement, l'enfant familiarisé avec son nouvel environnement peut se détacher de son référent pour préférer une autre personne.

Même s'il y a un interlocuteur privilégié avec la famille, le professionnel veille à transmettre aux autres professionnels de la section les observations faites de l'enfant accueillies. Ainsi, s'il n'est pas disponible ou absent, ses collègues sont en capacité de prendre pleinement le relais auprès de l'enfant, de lui garantir une continuité des soins et une prise en charge personnalisée. On parle alors de référence ouverte.

Ces moments de rencontres sont nécessaires à tous : professionnels, parents et enfants pour prendre le temps de faire connaissance, d'échanger, de se familiariser avec de nouveaux espaces, de nouvelles personnes, une nouvelle organisation et se séparer sereinement.

Le temps de familiarisation est propre à chaque famille, à chaque enfant.

Quand cela est possible et si l'enfant a besoin de plus de temps, l'adaptation peut être prolongée le temps nécessaire afin de permettre à chacun d'être en confiance et de vivre des journées à la crèche en toutes sérénité

II. L'enfant un individu à part entière dans un accueil collectif

a. Des accueils individualisés au quotidien

Nous avons le souci d'individualiser quotidiennement les accueils : chaque enfant et chaque parent étant particuliers. La connaissance des enfants et de leur famille, la cohérence qui en résultent, contribuent ainsi au sentiment de sécurité affective des enfants et de leurs proches.

LES RITUELS D'ACCUEIL DU MATIN

Chaque accueil est fait de rituels différents en fonction des besoins de chaque famille. Nous avons le souci de nous adresser à l'enfant autant qu'à ses parents, de nous placer à sa hauteur, de lui parler doucement et de lui laisser le temps de comprendre avant d'agir.

L'INSTALLATION DE L'ENFANT A SON ARRIVEE

L'enfant est accueilli sans précipitation. Nous attendons qu'il soit prêt à entrer dans la section. Les vêtements représentent symboliquement « une enveloppe » pour l'enfant. Nous prenons le temps dont il a besoin pour les retirer. Nous proposons à l'enfant de les ranger lui-même dès lors qu'il est en capacité de le faire.

LA PREPARATION A LA SEPARATION

La verbalisation est essentielle. Nous mettons des mots sur la séparation et sur les retrouvailles parents-enfants. Nous précisons à l'enfant qui viendra le chercher à la crèche et à quel moment de la journée afin de lui permettre de se préparer à ces retrouvailles.

PARTIE 1

LE LIBRE ACCES AU « DOUDOU »

Les enfants ont accès à leur doudou à tout moment de la journée et dans tous les espaces. Des pochettes individuelles sont fixées au mur. Les professionnels invitent les enfants à ranger leur doudou ou/et tétine dans ces emplacements où ils pourront ainsi les retrouver rapidement.

b. Des transmissions personnalisées

À parents et enfants différents, transmissions différentes. Les attentes et intérêts des parents ne sont pas les mêmes. Ainsi, certains parents se montrent très sensibles à des aspects de santé, d'éveil et d'animation. D'autres sont plus curieux de savoir comment s'est comporté leur enfant dans le groupe, quelles sont les anecdotes de la journée ou quelles expériences il a pu vivre.

III. Le respect du rythme de chaque enfant

Malgré les impératifs de la collectivité, les professionnels veillent à respecter au mieux le rythme de chaque enfant au cours des différents temps de la journée.

a. Les repas

« Bien manger pour bien grandir » / « Bien se nourrir pour bien grandir »

Manger est un besoin physiologique fondamental pour l'enfant et ce, dès son plus jeune âge. Il ne faut pas oublier que les tétées puis les repas sont de véritables moments d'échanges entre l'enfant et l'adulte.

Dans nos Multi accueils, les repas sont préparés dans des cantines ou cuisines centrales. Les aliments locaux, de saison voire bios sont privilégiés dans l'élaboration des menus.

L'équipe a également un rôle de prévention et d'accompagnement des parents notamment au niveau de la santé (pas de sucre), conseils dans la diversification alimentaire basés sur un travail de coéducation

Nous sommes attentifs à la diversification alimentaire, aux goûts et à l'appétit de l'enfant. Le temps du repas est un moment de découverte et d'expérimentation mais aussi un moment de relation privilégiée avec l'adulte pour les plus petits et d'autonomie et d'échanges avec leurs pairs pour les plus grands.

LA DISPONIBILITE DU PROFESSIONNEL

Chaque professionnel se rend disponible, il veille à accompagner et à soutenir les enfants tout au long de ce temps de repas. Au préalable, un professionnel a pris le temps d'installer les tables et les chaises, et « le plateau repas » avec tout le matériel nécessaire afin d'éviter d'inutiles déplacements.

DU COTE DES BEBES

Nous évitons de réveiller un enfant qui dort pour le repas afin de respecter son rythme propre. Ce moment doit être un moment privilégié car il conditionne le bien-être de l'enfant et sa sécurité affective. Il lui permet d'entrer en relation avec l'adulte. Dès que l'enfant manifeste un besoin d'autonomie, le professionnel mets à disposition de l'enfant ce qu'il faut pour cela.

Nous accordons le l'importance à un accompagnement dans la découverte des aliments et des textures en fonction de l'âge de l'enfant

POUR LES PLUS GRANDS

Il est important que l'enfant puisse bouger, prendre des initiatives, participer à son repas et agir.

Le lavage des mains

Le lavage des mains et l'arrivée à table se fait par petits groupes. C'est un moment important dans la conquête de l'autonomie ainsi que sur le plan des apprentissages : remonter ses manches, faire fonctionner le robinet, se savonner les mains, les rincer, une activité qui donne beaucoup de plaisir aux enfants !

La convivialité à table

Chaque enfant est invité à s'asseoir ou il le souhaite dans la mesure où cela ne perturbe pas les autres enfants. Il est parfois nécessaire que la place des enfants à table soit pensé en amont par le professionnel afin de garantir une certaine convivialité durant le repas.

Susciter l'envie de goûter

S'il l'invite à goûter des aliments, le professionnel ne force pas un enfant à manger ou à boire. Pour éveiller le plaisir de manger, l'envie de découvrir et goûter les plats variés, il attire l'attention des enfants sur les couleurs des aliments et l'odeur et décrit à voix haute le plat en invitant les enfants à exprimer leurs propres impressions.

Des enfants autonomes

Nous mettons tout en œuvre pour offrir aux enfants l'autonomie dont ils ont besoin. Les enfants sont invités à se servir à table, ou encore à se verser à boire. Nous étudions l'espace et le matériel pour qu'il soit adapté (petite carafe légère et transparente, self-service pour les plus grands, apprendre à boire du biberon à la tasse puis au verre, apprendre à utiliser la cuillère ...) et pour les aider dans les manipulations.

Les enfants participent à la préparation de la table et à sa desserte. Une fois le repas terminé, nous leur proposons de se débarbouiller le visage et les mains avec un gant humide. Le professionnel les accompagne en nommant les parties du corps à nettoyer afin de leur apprendre à prendre soin d'eux-mêmes et les aide si besoin.

b. Le sommeil

Le temps du sommeil est pensé par les équipes pour offrir à l'enfant des conditions favorables d'endormissement et de repos indispensable à son bon développement.

IDENTIFIER LES BESOINS DE L'ENFANT

Bâillements, irritabilité, besoin pressant de son doudou, yeux frottés avec insistance, pouce suçoté avec frénésie... autant de signaux permettant aux professionnels d'inviter les enfants au sommeil au moment opportun.

Nous annonçons à l'enfant concerné que nous l'emmenons à la salle de soins pour l'aider à se préparer au coucher. Nous n'oublions pas de lui proposer son doudou et sa tétine s'il y a lieu.

CHEZ LES PLUS GRANDS

L'arrivée dans l'espace de repos se fait en petits groupes afin de prévenir toute excitation, d'apporter le calme et de favoriser l'endormissement dans de bonnes conditions. Le professionnel invite et aide les enfants à s'installer confortablement.

ACCOMPAGNER L'ENFANT

L'accompagnement au sommeil est un moment important. Le professionnel est présent, sécurisant, rassurant, à l'écoute de chaque enfant. Pour certains, le sommeil vient rapidement et sereinement, tandis que d'autres ont besoin de beaucoup plus de proximité et d'attention pour s'endormir.

Nous proposons à chacun une réponse individualisée en fonction de son besoin, de son état, de son vécu, de ses rituels et habitudes (tenir la main, câliner, être assis à côté, prendre dans les bras, dire des mots doux, etc.).

Par ailleurs, quel que soit l'accompagnement proposé à chaque enfant au moment de l'endormissement, le professionnel se doit d'être vigilant face à la surveillance du tout petit. Une attention particulière vis-à-vis des enfants endormis dans les espaces de sommeil doit être instaurée avec la mise en place d'un protocole de surveillance journalier précisant les passages des professionnels.

UN REVEIL EN DOUCEUR

Le professionnel laisse à l'enfant tout le temps dont il a besoin pour sortir du sommeil. Il protège également le sommeil des enfants encore endormis.

Une fois l'enfant prêt à se lever, l'adulte l'accompagne sans précipitation jusqu'à l'espace commun où il est accueilli par d'autres professionnels disponibles.

Le professionnel laisse le temps à l'enfant de sortir de ce temps de sommeil afin de ne pas l'extirper trop tôt de ce nid douillet. Il pourra être proposé seulement dans un second temps à l'enfant d'aller changer sa couche et de s'habiller. Entre-temps, il peut se poser pour jouer, reprendre contact avec le lieu, les autres enfants et les adultes présents.

UN COIN REPOS

Un coin repos, « cocooning » est aménagé dans la section des plus grands afin de permettre aux enfants qui auraient besoin de se reposer ou même de s'endormir en dehors du temps de sieste de l'après-midi puissent le faire.

C. Le doudou

Le doudou comme « objet transitionnel » permet à l'enfant, selon Winnicott, de faire le pont entre sa relation primitive, c'est-à-dire fusionnelle avec sa mère ou sa figure d'attachement privilégiée, et le monde extérieur, tout en conservant un petit bout d'elle.

Le doudou est la première possession de l'enfant. Il a tous les droits sur lui : il l'aime passionnément, mais peut décharger sa colère sur lui, le maltraiter, il sera toujours là. C'est la notion de permanence de l'objet, qui l'aidera progressivement à se détacher de sa figure d'attachement : la personne existe en dehors de lui.

C'est souvent l'enfant qui choisit son doudou, en fonction de sa forme, sa texture, sa couleur, et surtout son odeur. Il peut prendre la forme d'une peluche, d'un tee-shirt, d'une couverture qui porterait l'odeur de son parent, du lait maternel, ou de la lessive de la maison : quelque chose qui lui rappelle son environnement sécurisant. Parfois, l'enfant peut également se créer un doudou « fictif », comme en se touchant une partie du corps, en suçant son pouce.

Il est possible qu'à la maison, l'enfant qui est dans son univers connu et sécurisant et sans séparation d'avec son parent, n'ait pas eu besoin de doudou jusqu'à présent. En arrivant à la crèche, c'est un monde nouveau qui s'offre à lui, avec toute sa richesse mais aussi son lot de craintes. Le doudou l'aidera alors à faire la transition entre le domicile et la collectivité, à le rassurer : en le serrant contre lui, l'enfant pourra prolonger le sentiment de sécurité de la maison

C'est un outil précieux, pour lui et pour les professionnels, pour assurer son bien être au quotidien !

Le doudou est laissé à disposition de l'enfant, qui sait où le trouver lorsqu'il en éprouve le besoin. C'est en ayant cette autonomie que l'enfant pourra plus tard s'en détacher.

Il est important cependant de veiller à ce que le doudou ne se substitue pas au réconfort d'un adulte ! En effet, si l'on donne le doudou à l'enfant dès qu'il pleure, sans remettre en mots son émotion, il ne fera pas la différence entre peur, douleur, fatigue, frustration...

C'est l'enfant qui décidera de lui-même de ne plus prendre son doudou car il n'en ressentira tout simplement plus le besoin. L'enfant commencera à « oublier » son doudou et le posera pour jouer, ... il pourra cependant toujours en avoir besoin dans les situations émotionnellement difficiles... Avec l'arrivée de la parole, et la création du lien social, l'enfant se tournera davantage spontanément vers l'adulte ou un autre enfant pour exprimer son émotion, et ainsi arriver finalement à se détacher de son doudou.

d. Les soins corporels

Accompagné par un adulte qui se veut attentif, bienveillant et sécurisant, le jeune enfant apprend à prendre soin de son corps, de sa personne et à découvrir son unité physique.

LA PRATIQUE DU RESPECT

Le respect passe par des comportements qui peuvent paraître anodins à première vue mais qui ne sont en rien des détails insignifiants (ne pas laisser les portes des salles de bain grandes ouvertes, prévenir l'enfant de toute intervention sur son corps, lui demander son accord et négocier si besoin plutôt que d'imposer un contact physique...).

Ces gestes, ces mises en mots, ces attitudes respectueuses et prévenantes permettent à l'enfant d'intégrer peu à peu qu'il est bien propriétaire de son corps et contribuent ainsi à l'apparition du sentiment d'être une personne respectable et respectée à part entière. C'est le rôle de l'adulte que de préserver l'intime jusqu'à ce que l'enfant soit en capacité de le préserver lui-même.

Par rapport au change, nous vérifions en accord avec l'enfant s'il est nécessaire ou non de remplacer sa couche.

UN MOMENT DE SOINS ET D'ÉCHANGE

Prendre soin du corps d'un enfant, c'est d'abord lui garantir un moment de relation privilégiée professionnel/enfant. Que ce soit par le toucher, le regard, la parole, il est essentiel que nous soyons attentifs à rester en contact avec l'enfant dont nous sommes en train de prendre soin. Nous adaptons nos techniques et nos gestes aux mouvements et initiatives de l'enfant.

Nous observons donc le comportement de l'enfant durant le change et ne le brusquons pas. Nous l'invitons à se détendre à l'aide de mots, de gestes patients, d'un contact doux et rassurant.

D'autres points nous semblent importants pour le professionnel, comme notamment de penser à :

- avoir à portée de main les vêtements de l'enfant et tout le matériel de soin nécessaire en quantité suffisante,
- coiffer, appliquer de la crème sont des attentions qui permettent à l'enfant de se forger une image positive de lui-même,
- verbaliser et valoriser sa participation, pointer les progrès, les efforts fournis par l'enfant,

LA PRISE EN COMPTE DES CAPACITES DE L'ENFANT

Il est primordial que l'adulte accompagnant soit attentif au niveau du développement psychomoteur de chaque enfant. Respecter le rythme de chacun, telle est notre priorité.

Nous n'installons pas un enfant dans une position qu'il ne sait pas adopter par lui-même. Parce qu'il n'est pas prêt physiquement et psychiquement à rester dans cette position, l'enfant risque de se sentir gêné ou en situation d'inconfort mais également parce qu'il ne pourra pas se sortir de cette position sans l'intervention de l'adulte. L'encourager à faire seul lui permet de gagner en confiance.

Pour l'enfant plus grand, le professionnel a le souci de lui permettre d'être actif dans ses soins, celui-ci ne vivant pas toujours très bien le fait d'être allongé et manipulé. Il est là pour l'accompagner dans la conquête de son autonomie. Il l'invite à participer à ses soins, par exemple sortir par lui-même son bras de sa manche, ou bien enfiler sa jambe dans son pantalon, etc.

Il peut nommer les parties de son corps qui vont être sollicitées, ou encore décrire les vêtements de l'enfant. Petit à petit, les enfants sont également invités à ranger, voire plier leurs vêtements. Prendre soin de soi passe également par prendre soin de ses affaires.

IV. L'éveil de l'enfant

La crèche est un lieu de vie où les actes de la vie quotidienne les accompagnent dans leur développement mais également un lieu d'éveil pour les jeunes enfants favorisés par un aménagement adapté et réfléchi.

La crèche se veut un lieu convivial, pensé et conçu pour les enfants, centré sur le bien-être et le respect de chacun favorisé par un aménagement adapté et réfléchi.

Toutes les activités proposées sont réalisées en petits groupes. Aucune activité n'est imposée à l'enfant qui reste libre de décider de sa participation.

a. Les différentes sources d'apprentissage

LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Les professionnelles sont là pour accompagner, épauler, encourager l'enfant dans ses apprentissages ce qui lui permet de découvrir ses compétences tout en renforçant sa confiance.

Les actes simples de la vie quotidienne offrent de multiples occasions aux enfants d'apprendre notamment en exerçant leur motricité globale (s'habiller, mettre ses chaussures, se coiffer...), en ajustant de plus en plus finement leurs gestes (boutonner son manteau, remonter une fermeture éclair...), en appréhendant les notions de temps (mettre ses chaussettes avant ses chaussures...), d'espace (aider à ranger et remettre à leur place les jouets...), en expérimentant les notions de cause à effet (remplir son verre d'eau sans renverser...) et bien d'autres encore !

JOUER, C'EST GRANDIR !

Le jeu est l'une des activités favorites de l'enfant car jouer correspond à la satisfaction d'un besoin vital de découvertes, indispensable pour son bon développement ! En effet, cette activité, qu'elle soit libre ou encadrée par l'adulte, est source de riches expérimentations et apprentissages.

Par le jeu, l'enfant va aller dans un premier temps à la rencontre de lui-même, à la découverte de son corps, de ses capacités physiques, de ses émotions, de ses sensations puis progressivement à la rencontre de l'autre et du monde qui l'entoure. A travers ces expérimentations, l'enfant affirme sa personnalité, s'initie à de nouvelles sensations et émotions.

Quel que soit la forme du jeu investi par l'enfant, il doit pouvoir en être l'initiateur, l'auteur ou encore l'acteur.

b. Le jeu libre

La crèche est avant tout un lieu où l'enfant va se confronter à d'autres, où il va connaître les limites de la vie en collectivité. Pour cela, il doit pouvoir évoluer librement. Il doit pouvoir jouer comme il en a envie, dans le respect des règles de la structure.

Chaque enfant va de lui-même explorer avec plaisir, les panières de jouets mises à sa disposition, et s'en servir comme il en a envie. Même si nous pouvons montrer à l'enfant ce qu'il peut faire avec tel ou tel jouet, nous ne l'empêchons pas d'en détourner la fonction première s'il le souhaite.

Les professionnels prennent le temps d'observer l'enfant jouer et apprennent ainsi à le connaître. Nous laissons ainsi libre court à sa créativité, à son imagination et ses initiatives. Dans le même esprit, les temps de rêveries sont préservés car nécessaires à son équilibre.

Pour favoriser son éveil et son développement, des activités peuvent lui être **proposées** à différents moments de la journée. Elles lui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer ses sens, sa motricité, son langage, sa concentration, de se confronter à l'autre et donc de l'aider dans son développement global.

c. Un projet lecture au sein de la crèche

Dans le but de donner du plaisir et des émotions à l'enfant, d'accompagner son imaginaire et de jouer avec la musicalité de l'écrit, nous souhaitons introduire les livres dans les sections.

Un espace de lecture avec bibliothèque partagée est installé au sein de la crèche et accessible à tous les enfants. Les enfants ont donc à leur disposition différents modèles de livres (adaptés à leur âge).

Mise en place d'un partenariat avec la médiathèque intercommunale afin d'y emprunter des livres et ainsi renouveler régulièrement les propositions faites aux enfants.

Au mois de décembre un livre est offert à chaque enfant grâce au partenariat avec l'association « Lire c'est partir » à Lapalud.

d. Un projet langue des signes

L'équipe travaillera autour du développement de la **communication chez le tout-petit par l'intermédiaire du langage des signes**

Pour cela toute l'équipe de professionnelles de la crèche est formée à la langue des signes.

L'utilisation de la LSF permet de :

- limiter la frustration et l'énerverment
- enrichir la communication
- renforcer le lien enfant-adulte par la création d'une attention particulière
- offrir aux enfants un tremplin vers le langage
- favoriser la motricité fine
- utiliser des signes se fait non seulement comme outil pédagogique mais également comme l'expression d'un besoin, d'une envie.

e. Aménagements des espaces pour les jeux

DES ESPACES ACCUEILLANTS

Au cours de la journée, les professionnels prennent le soin d'installer confortablement les plus petits sur un tapis et de disposer à proximité les jouets légers et objets variés qu'ils pourront progressivement attraper pour les goûter, les observer, les manipuler à volonté ...

Pour les plus grands, les professionnels prennent le temps de disposer des jouets, de façon réfléchie, pour inviter au jeu et permettre à l'enfant d'entrer en activité, s'il le souhaite. Différents espaces ou coins sont proposés autour de jeux symboliques:

- les animaux sont mis en valeur dans la ferme,
- les voitures sont stationnées dans le garage,
- les poupées sont joliment habillées,
- une tour est en cours de construction à proximité de la panier d'éléments de construction,
- sur la cuisinière, un plat est en train de mijoter,
- des livres sont à disposition et prêts à être dévorés des yeux, etc.

DES ESPACES RANGES ET AMENAGES

Les professionnels sont attentifs à l'état des espaces de jeux. Lorsque trop d'objets jonchent le sol, jouer devient difficile voire impossible. Nous invitons alors individuellement et collectivement les enfants à ranger les jouets dans les espaces repérables par des photos afin de relancer le jeu.

DES ESPACES INDIVIDUELS DE JEU

La mise à disposition de tapis, plateaux ou autres espaces individuels de jeu permet aux enfants de repérer et de délimiter leur espace et celui des autres. Les professionnels peuvent ainsi plus aisément travailler sur le respect de l'espace et du jeu de chacun.

Préserver le jeu d'un enfant, c'est veiller à ce que ce moment ne soit pas interrompu contre la volonté de l'enfant qui joue. Cela passe par la mise en place et le rappel de règles de vie connues des enfants, par le dialogue, des sensibilisations et par une vigilance continue et bienveillante des professionnels.

Lorsque l'effervescence du groupe ne permet plus de jouer sereinement, le professionnel n'hésite pas à organiser un retour au calme, par un moment de rangement, la lecture d'une histoire, un chant apaisant ou autre atelier plus calme.

V- L'aménagement de la crèche Portes de Provence

L'établissement « Portes de Provence », propose un accueil au sein de 2 sections.

L'aménagement de chaque section est adapté aux différents niveaux de développement des enfants qui y sont accueillis.

L'enfant ayant besoin de moments de maternage et de moments où il peut se construire par lui-même (dans un environnement riche de propositions d'activités), il doit pouvoir vérifier, à tout moment, la présence de l'adulte qui l'accompagne dans sa recherche de l'autonomie.

L'aménagement de l'espace tient compte de la spécificité de ce travail auprès de jeunes enfants.

a. Chez les petits - moyens

Dans cet espace, on retrouve plus particulièrement des espaces « cocooning » recouverts de tapis et protégés par des barrières. Ces derniers pourront également y prendre les biberons dans les bras des professionnels confortablement installés dans des fauteuils.

On y trouve, également, un espace de motricité source d'expérimentation et d'initiation à la découverte du corps et de ses capacités. L'aménagement de cet espace permet aux enfants (qui maîtrisent depuis peu la marche) de se déplacer en sécurité.

Les petits ont ainsi un terrain de jeux adapté à leurs capacités psychomotrices : tapis, ballons souples, hochets à portée de main, jeux d'apparition/disparition pour les plus petits et des modules d'activités ainsi qu'une structure de motricité pour les plus grands.

Ils ne sont jamais mis dans des positions qu'ils n'ont pas acquises par eux-mêmes, avec un respect de la motricité libre.

Pour les plus grands de cette section, on retrouve :

- Un coin repas autour de tables et chaises adaptés à la taille des enfants pouvant également servir pour des jeux de manipulation
- Des espaces de jeu, sources d'apprentissage et de découverte (jeux d'encastrement, de construction...)

Les moyens ont ainsi, à travers cet aménagement, un espace leur permettant d'être libre de leurs mouvements et de découvertes motrices adaptés à leurs aptitudes et à l'évolution de leurs compétences.

b. Chez les grands

Au sein de cette section, on retrouve différents espaces de jeu pour répondre au mieux aux besoins et attentes des enfants âgés de deux-trois ans.

UN COIN LECTURE

Des tapis, des coussins et des livres sont à disposition des enfants. Ceux-ci peuvent lire seul ou solliciter un adulte pour raconter une histoire.

Ces temps de lecture sont une invitation à la rêverie. Ils stimulent l'imagination, le vocabulaire et l'intelligence de l'enfant. Ils sont aussi de bons outils pour permettre à l'enfant d'y voir plus clair dans ses émotions.

DES JEUX D'IMITATIONS

En jouant à faire semblant, les enfants cherchent à se réapproprier les gestes de la vie quotidienne observés et vécus à la maison. Ils se « rejouent » les moments forts de leur vie. L'imitation a une valeur importante de communication entre enfants. Elle assure aussi une fonction importante dans le processus de différenciation soi-autrui.

Dans le coin cuisine on peut observer les enfants discuter « boulot » autour d'un café imaginaire ; d'autres gronder la poupée désobéissante ou lui apprendre à se laver dans la baignoire ; d'autres encore jouer au docteur et faire des piqûres à qui veut bien....

Des interactions dans le jeu sont en effet de plus en plus présentes, plus longues et plus complexes dans ce groupe d'âge. Les notions de partage, de complicité, de jouer ensemble prennent plus de sens.

Des tapis de jeu individuel sont également proposés dans cette salle. Installé dans cet espace réservé, l'enfant peut se concentrer sur une activité, construire et détruire une tour par exemple.

4. Le Projet Social et de Développement Durable

I. Préambule

Le **projet social** présente les caractéristiques de l'environnement géographique, social, économique et démographique de la structure et la façon dont elle prend en considération ces facteurs déterminants sur son fonctionnement.

Le projet social se base sur le décret N°2007-230 du 20/02/2007 codifié dans le Code de la Santé publique (CSP). Ce projet doit notamment préciser les modalités prévues pour faciliter ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières (article R2324-29 CSP).

Le monde du travail a beaucoup évolué. Les rythmes actuels (horaires décalés et élastiques, temps de transport long, temps partiel, précarité...) et surtout l'égalité de participation des femmes et des hommes à une activité professionnelle obligent la structure à une grande disponibilité.

Cependant, l'enfant ne doit pas pour autant être « accommodé » à cette vie d'adulte en dépit du bon sens et au dépend d'un développement harmonieux.

Contribuer au confort de l'adulte qui travaille en lui proposant un lieu d'accueil pour son enfant, adapté à ses contraintes professionnelles, et ce afin qu'il soit plus détendu donc plus disponible à son activité professionnelle et à sa vie familiale est un atout majeur pour tous.

Dans le même temps, l'enfant doit lui aussi y trouver son compte : sentir ses parents plus disponibles, moins pressés et moins préoccupés, partager plus de temps avec eux. Aussi, la crèche qui va l'accueillir au quotidien est un lieu pensé pour lui et sa famille et respectueux de ses besoins avant tout.

L'équipe mets un point d'honneur à ce que toutes les familles soient reçues de la même façon, dans le respect du principe d'égalité des usagers, en tenant compte, toutefois, des particularités de chacun.

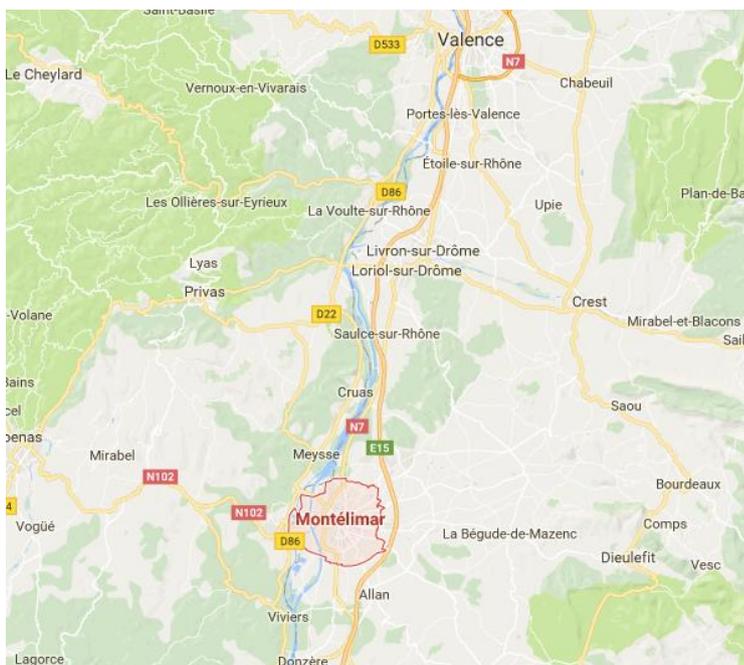
Nous sommes également sensibles aux politiques sociales (telles que le R.S.A.) et à l'écoute de problématiques spécifiques (familles monoparentales par exemple) ou à l'accueil d'enfant porteur de handicap

II. Portrait de la Communauté d'Agglomération

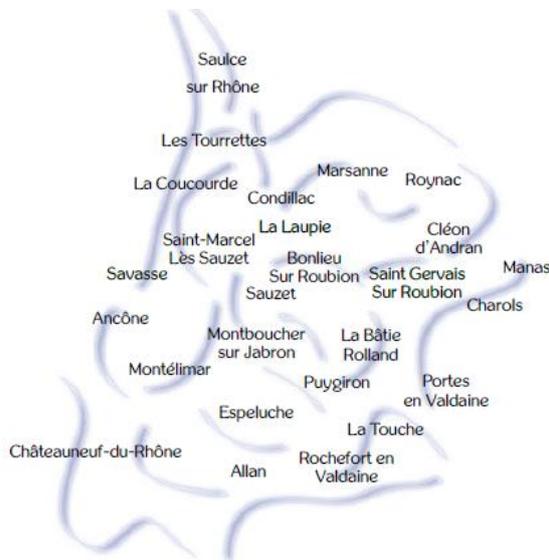
a. Localisation géographique

Le multi-accueil Portes de Provence est situé à Montélimar, commune française située dans le département de la Drôme et faisant partie de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération.

La Communauté d'Agglomération a aujourd'hui la compétence Petite Enfance.



Montélimar-Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2014 : Issue de la fusion de Montélimar-Sésame et de la Communauté de communes du Pays de Marsanne, Montélimar Agglomération comprend aujourd'hui 26 communes et plus de 61 000 habitants.



b. Les services et équipements présents à Montélimar

La structure est située à Montélimar, Ville-centre de la Communauté d'Agglomération.

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La Ville de Montélimar gère 7 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires et 3 groupes scolaires. Le territoire est découpé en 11 secteurs géographiques

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Montélimar affirme sa volonté de développer la vie associative sportive en proposant une quarantaine d'équipements sportifs sur le territoire : des terrains multisports, des gymnases, des terrains de tennis, des stades, un centre aquatique ...

EQUIPEMENTS CULTURELS

Au niveau culturel, la ville possède sur son territoire :

1 auditorium, 1 conservatoire, 1 médiathèque intercommunale, 1 théâtre, 1 cinéma d'art et d'essai, différents musées ...

LES ASSOCIATIONS

Montélimar compte sur son territoire de très nombreuses associations, des activités pour les enfants en bas âge:

- La ludothèque "la boîte magique"

Chacun peut choisir des jeux, les découvrir et les explorer pendant des séances d'1h30.

Au cours de l'année, la ludothèque organise également des interventions dans d'autres structures ou des soirées à thème.

- Bébés lecteurs à la médiathèque intercommunale de Montélimar

La médiathèque invite les tous petits à écouter de courtes histoires, accompagnés de leur parent

- Cinéma pour les tout-petits : Les p'tites bobines à la Médiathèque

La médiathèque propose une sensibilisation aux images avec des projections vidéo d'histoires courtes aux tout petits.

- Sport pour les tous petits

De nombreuses associations sportives montiliennes ont développé une section petite enfance pour un éveil corporel et physique en douceur.

- La Maison ouverte

Elle accueille les enfants de la naissance à 4 ans accompagnés d'un adulte (parents, nourrice, grands-parents, ...) pour : jouer, partager, échanger.

III. L'accueil de la Petite Enfance au sein du territoire

a. Agglo amie des enfants avec l'UNICEF

"Montélimar-Agglomération, Intercommunalité amie des enfants" : Montélimar-Agglomération a été la 1ère agglo de France à signer la convention "Intercommunalité amie des enfants" avec l'Unicef.

Le territoire de Montélimar-Agglomération est depuis plus de 10 ans cité en exemple sur le plan national pour ses **actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse**. Concrètement l'Agglomération va plus loin que ses compétences légales dans la promotion de la cause des enfants et des jeunes, et plus loin dans la prise en compte de leurs besoins et attentes spécifiques.

b. L'offre d'accueil

Montélimar Agglomération propose tout un éventail de lieux d'accueil différents permettant la garde et l'éveil des enfants. Ainsi elle dispose sur son territoire des établissements suivants :

CLEON D'ANDRAN

Poussière d'étoile – 20 places

LA LAUPIE

Terre câline – 30 places

LA COUCOURDE

La Coucourde – 15 places

MONTBOUCHER/JABRON

Montboud'chou – 20 places

MONTE LIMAR

- Bagatelle – 20 places
- Jardin Public – 30 places
- Montlouis – 16 places
- Nocaze – 16 places
- Portes de Provence – 30 places
- St Pierre – 20 places
- La crèche familiale : 13 assistantes maternelles à domicile (capacité d'accueil de 39 enfants)
- Des micro-crèches privées : 3 structures de 10 places.

La Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération compte **près de 300 places d'accueil Petite Enfance** sur son territoire.

En complément elle propose **1 RAM** : lieu d'information destiné à toutes les assistantes maternelles libérales et aux parents qui souhaitent faire garder leur enfant, et **1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LEAP)** : espace de rencontres, d'échanges, de jeux... pour les enfants de 0 à 5 ans accompagné d'un parent.

c. Les préinscriptions des familles et l'attribution des places

Pour l'accueil régulier, la pré-inscription se fait au " Pôle Petite Enfance " à l'Agglo de Montélimar.

Cette inscription en liste d'attente est valable 1 an. Au-delà, il appartient aux parents de la renouveler. Les parents fourniront un extrait d'acte de naissance dans le mois qui suit l'arrivée du bébé.

Chaque année au printemps, une réunion entre la directrice du pôle petite enfance et chaque directrice de structure, permet de déterminer les futures admissions en fonction des places disponibles, de l'âge des enfants et de la date d'inscription en liste d'attente.

Les fratries sont prioritaires afin d'éviter aux parents d'avoir deux modes de garde différents pour leurs enfants. L'admission de l'enfant est décidée dès qu'une place se libère. Les familles sont prévenues au plus tôt. Cette admission n'est définitive qu'après constitution du dossier auprès du pôle petite enfance et rencontre avec la responsable de la structure.

L'admission est effectuée après une période obligatoire d'adaptation en collaboration avec les parents et au rythme de l'enfant, afin de le familiariser avec son nouveau mode de vie.

Pour l'accueil occasionnel, les familles sont invitées à contacter directement la directrice du multi-accueil choisi.

IV. Présentation de l'équipement Portes de Provence

a. Le fonctionnement : capacité d'accueil, répartition en sections, horaires et jours d'accueil

La structure propose de l'accueil régulier, occasionnel, et d'urgence. La capacité d'accueil est de 30 berceaux répartis au sein de 2 espaces de vie :

- 1 espace accueillant 15 bébés – moyens
- 1 espace accueillant 16 grands (20 le matin et 16 l'après-midi en accueil en surnombre)

Le multi-accueil accueille les enfants de 7h30 à 18h30 soit une amplitude quotidienne de 11h du lundi au vendredi. Il est fermé les weekends, les jours fériés, 1 semaine au moment des fêtes de fin d'année, 4 semaines en été, 1 semaine en avril.

b. Population accueillie

La structure accueille en priorité les enfants des familles domiciliées au sein de la Communauté d'Agglomération.

La collectivité étant maître des critères d'attribution.

c. Les locaux

La structure est située ZAC des Portes de Provence - Rue André Teste 26200 Montélimar.
La crèche Portes de Provence a une surface de 340 m² et dispose d'un espace extérieur.

d. La restauration

Dans le but d'offrir aux enfants une alimentation de qualité, **les repas incluent des composantes bio, locales et de saison**. Nous travaillons avec le prestataire Ansamble.

V- L'accueil des familles en situation d'exclusion, d'insertion sociale ou professionnelle, ou en difficultés sociale ou médicale

La structure se veut être un lieu de soutien à la parentalité. Par le biais de réunion à thèmes avec l'équipe, le médecin et/ou le psychologue de la structure, mais également de temps d'écoute et de conseils avec la directrice et les équipes, **les familles sont prises en compte dans leur singularité, leur contexte socio-économique, religieux et éducatif.**

a. Familles en difficultés sociales

Selon l'article L 214-7 du code de l'action sociale et des familles : il s'agit de familles bénéficiant de certaines prestations sociales (RMI, allocation de parent isolé...). Elles peuvent être recommandées par les services sociaux.

La collectivité est en accord avec ces critères de priorités.

b. Urgence médicale

Lorsqu'une famille ne peut pas faire appel à son mode de garde habituel pour cause de maladie de la personne qui garde habituellement l'enfant (nourrice, parent...).

Nous mettrons tout en œuvre pour adapter notre accueil des enfants et des familles à ces difficultés particulières (handicap, maladie chronique et urgence sociale) en accord avec la Montélimar-Agglomération.

c. L'accueil des familles engagées dans un parcours d'insertion

Le multi-accueil veillera à proposer un accueil adapté et flexible aux familles engagées dans un parcours d'insertion :

- **prise en compte des contraintes d'emploi du temps de la famille,**
- **adaptation des horaires d'accueil** en fonction des besoins réels,
- **ajustement du temps de la période d'adaptation** de l'enfant en fonction de la date de reprise de travail des parents.

VI. Des actions de prévention

Aujourd'hui, si l'aspect purement sanitaire demeure un point de vigilance dans les crèches, les pratiques professionnelles se sont aussi orientées vers des notions pédagogiques, de développement, d'épanouissement et de qualité d'accueil. Les missions sont donc tout autant la promotion de la santé, la protection de l'enfant que d'ordre éducatif ou du respect du bien-être.

C'est donc sur ces bases que les actions de prévention s'appuient et prennent tout leur sens.

Ainsi, garantir une prévention globale efficace revient bien évidemment à :

- Prévenir les risques liés à l'environnement (sécurité des espaces, du matériel, des jouets, hygiène des locaux ...) ou au maintien en santé des personnes (sécurité alimentaire, hygiène corporelle, prévention du risque infectieux et épidémique ...).
- Aborder la prévention primaire sur la base des bonnes pratiques et des notions fondamentales de puériculture (à titre d'exemple, sommeil, alimentation, propreté ...).
- Accompagner à la parentalité lors des questions sur le quotidien des familles et en conseillant sur des situations qui peuvent les interroger (choix de l'équipement et des jouets, position parentale, séparation, difficultés éducatives...).

a. Moyens Humains

La structure travaille avec un référent santé et un psychologue.

Leurs temps d'intervention sont calculés en fonction du nombre d'enfant accueillis.

Le référent santé, il informe, sensibilise, et conseille les équipes en matière de santé du jeune enfant. Il accompagne les familles et l'équipe dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Un Psychologue intervient auprès des équipes, afin d'animer des réunions d'analyse de la pratique à hauteur de 6 séances minimum par an.

b. Moyens pour transmettre l'information

L'équipe de la crèche a différents moyens d'informer les familles :

- Des **réunions de parents animés, la directrice et l'équipe** en septembre pour informer sur le fonctionnement et les projets de l'année
- **L'information régulière de la Direction** sur les risques et campagnes de prévention (canicule, épidémie, vaccins ...)
- Des **réunions ateliers et conférences à destination des enfants et des parents** sur différents thèmes liés à la parentalité, dans le cadre d'un Forum Parentalité en partenariat avec la Mutualité Française.
- De **l'affichage et des expositions** dans la crèche sur des thèmes d'actualité ou de prévention.

De plus les équipes s'attachent à prendre contact et créer un partenariat avec la PMI afin de proposer un suivi de certaines familles pouvant être accueillies dans la crèche.

VII. L'intégration du multi-accueil au sein du territoire

Les équipes de crèche ne travaillent pas seule. C'est grâce aux liens qu'elles développent avec d'autres partenaires qu'elles peuvent optimiser leur projet.

Le projet social de la crèche favorise son implantation dans son quartier, via la mise en place de partenariats avec les différents acteurs du territoire, municipaux, privés et associatifs.

La structure Portes de Provence est en partenariat avec L'EHPAD Emile Loubet sur un projet intergénérationnel. Des intervenants au sein du multi-accueil interviennent plusieurs fois dans l'année : Yoga, musique, conservatoire

L'équipe de la crèche travaille en lien avec les autres Crèches Aésio Santé

L'idée est d'encourager l'échange des bonnes pratiques, d'offrir des opportunités de mobilité et de formation continue aux professionnels, de construire un véritable esprit d'équipe au sein du réseau Aésio Santé et de favoriser l'entraide dans un souci constant d'amélioration de l'accueil de l'enfant et de sa famille :

- Temps de formation commun,
- Partage de thèmes de travail sur les journées pédagogiques,
- Participation à des conférences
- Partage de documentations,
- Réunions mensuelles de directrices.

a. Un partenariat avec les établissements institutionnels

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

Contrat de délégation de service public

La structure multi-accueil La Coucourde est en délégation de service public -DSP, contrat qui règlemente ainsi les relations et les financements accordés au gestionnaire.

Pôle petite enfance et attribution des places d'accueil

L'organisation du service petite enfance de la Communauté d'agglomération permet aux familles de s'inscrire et de faire une seule demande de place d'accueil régulier auprès d'un guichet unique valable pour toutes les structures financées par elle (gestion directe ou déléguée) :

Pôle petite enfance
« Le Septan », entrée B
Quartier Saint Martin
26200 Montélimar
Tél : 04 75 92 22 51
Mail : ppe@montelimar-agglo.fr

L'attribution des places est réalisée par le Pôle petite enfance de Montélimar Agglomération en concertation avec les responsables des structures petite enfance.

Les demandes de places d'accueil occasionnelles sont, quant à elles, réalisées directement auprès de la responsable de la structure.

Contrat enfance jeunesse / convention territoriale globale

Au niveau des collectivités locales, c'est la communauté des 27 communes qui composent le territoire de la Communauté d'agglomération de Montélimar Agglomération qui a la compétence petite enfance. C'est elle qui est signataire du « Contrat enfance jeunesse » (qui sera transformé à partir du 1^{er} janvier 2023 en « Convention territoriale globale - CTG -) avec la Caf.

Ces dispositifs visent, notamment, à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des jeunes enfants par :

- Le choix d'une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
- La recherche de l'implication des enfants et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions
- Une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles ayant des revenus modestes (minimas sociaux).
- Plus largement, la CTG optimise l'utilisation de l'ensemble des ressources sur le territoire. Elle s'appuie, en effet, sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du secteur géographique, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La Communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération est un partenaire qui accompagne les structures, entre autres, dans sa réflexion sur le développement de l'accueil du jeune enfant. Elle apporte sa connaissance des besoins des habitants et ses compétences en gestion des services au public. Cette collaboration permet d'aborder de façon coordonnée et cohérente la politique petite enfance du territoire, notamment dans le cadre de la future convention territoriale globale.

LA CAF ET LA MSA ARDÈCHE-DROME-LOIRE

La Caf et la MSA ont pour principaux objectifs :

- d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

Avec les participations familiales et la contribution de la collectivité et des entreprises réservataires de places d'accueil, ce sont les principaux organismes financeurs des structures d'accueil petite enfance par l'attribution de prestations de services (essentiellement la PSU).

La Caf participe à l'élaboration d'une politique de développement de l'accueil des enfants avec la Communauté d'agglomération de Montélimar agglomération par le biais du Contrat enfance jeunesse (qui sera remplacé par la Convention territoriale globale au 1^{er} janvier 2023) qui vise à favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil.

Ce développement doit être équilibré afin de répondre simultanément à deux types de besoins pour les enfants de 0 à 6 ans :

- l'accueil des enfants de moins de 4 ans avant leur scolarisation, notamment pour les parents ayant une activité professionnelle ou assimilée
- l'accueil des enfants de 4 à 6 ans complémentaire à la scolarisation.

La Caf et la MSA soutiennent également les projets et les actions en faveur du soutien à la parentalité.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

Le service départemental Enfance-Santé-Famille, sous la présidence du Conseil départemental de la Drôme, délivre les agréments des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et contrôle le fonctionnement de ceux-ci.

Outre sa fonction de contrôle, ce service a également un rôle de conseil et de référent technique. C'est un partenaire précieux pour la structure, il est consulté dans le but d'améliorer la prise en charge et le bien-être de l'enfant (collaboration avec les travailleurs médico-sociaux des unités territoriales...).

Le Conseil départemental de la Drôme attribue également des aides aux familles rencontrant des difficultés financières.

Le Conseil départemental a aussi participé à la mise en place et à l'élaboration du schéma départemental des services aux familles -SDSF- (qui rassemblent également la Caf, les services concernés de l'État (Cohésion sociale, Éducation nationale, Ville, Justice...), des représentants des communes et des professionnels concernés).

LE RÉSEAU DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS, DE L'AUTONOMIE ET DES PARCOURS - DOSAP-

Le gestionnaire des structures multi-accueil, AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes, est adhérent au réseau national Dosap de la Mutualité française. Cette adhésion permet de bénéficier d'une veille juridique, réglementaire, tout en proposant un espace d'échange et de partage d'expériences.

Dans ce cadre, plusieurs actions au sein des structures sont menées au titre de la prévention et de la promotion de la santé, associant divers partenaires (Service promotion de la santé d'AÉSIO mutuelle, Service prévention et promotion de la santé de la Mutualité française Auvergne Rhône-Alpes, opticiens mutualistes...).

b. Le Groupe AÉSIO Santé

AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes, en tant que membre du groupe AÉSIO Santé, bénéficie de tous les avantages liés à une mutualisation de services et de compétences (expériences, achats...).

De ce fait, les structures petite enfance, gérées par les différentes entités qui constituent le groupe, profitent pleinement de ces échanges.

c. Les autres partenaires potentiels du territoire

- les autres structures multi-accueil et micro-crèches du territoire
- les établissements scolaires
- les centres de loisirs
- les bibliothèques
- les associations du territoire
- les municipalités
- les partenaires sociaux (services de PMI, AEMO...)
- les Relais assistants maternels (Ram)
- les Lieux d'accueil enfants parents (Laep)
- les Centres spécialisés (Camps, Pôle handicap...)
- les centres de formation du secteur médico-social (ESSSE...)
- les lycées d'enseignement technique et professionnel
- les centres de formation professionnelle...

VIII. La participation des familles et les actions de soutien à la parentalité mises en place

a. La place des parents et des familles au quotidien

Le but de la structure d'accueil est d'adapter continuellement son fonctionnement aux besoins des familles. Elle se doit d'être un lieu de vie pour celles-ci, ouverte à la diversité culturelle, sociale et économique, en permettant à chaque parent de participer activement au fonctionnement, selon son domaine de compétences ou son centre d'intérêt.

La concertation avec les familles commence dès la première rencontre et lors de l'entretien personnalisé d'inscription. La période d'adaptation permet ensuite à chacun (parents/enfant/équipe) de faire plus amplement connaissance. Un livret d'adaptation de l'enfant est alors complété conjointement.

Des échanges réguliers, entre les parents et les membres de l'équipe, sont essentiels pour le bon fonctionnement des établissements et pour le bien-être de tous.

Ainsi, quotidiennement, la continuité entre les familles et la structure s'effectue par :

- des échanges oraux lors des arrivées et des départs
- des notes inscrites sur le cahier de liaison du personnel
- des affichages réguliers de notes de l'équipe, de dessins ou photos des enfants
- la diffusion d'informations (via le portail familles, newsletters envoyées par mail, flyers, brochures...)
- la mise en place de réunions : réunion d'informations en début d'année pour présenter la vie de la structure, réunions à thèmes...
- Proposition de café Parents afin de favoriser les temps d'échanges entre parents en présence ou non de professionnel.

La responsable est à l'écoute pour tout questionnement, demande, ou mécontentement. Car chaque famille doit, à tout moment, se sentir reconnue dans sa singularité, pouvoir exprimer ses craintes, ses demandes et ses désirs en toute confiance, et se sentir écoutée.

Tout au long de l'année, les parents qui le souhaitent ont la possibilité de participer à la vie et à l'animation de la structure, lors de moments festifs organisés au sein de l'établissement comme, par exemple, les fêtes de Noël, carnaval... ou d'activités à thèmes, activité manuelle, animation musicale, lecture d'histoires... ou encore de sorties, piscine, pique-nique... Ils peuvent aussi, bien évidemment, être à l'initiative de ces animations.

Une réunion a lieu, en début d'année scolaire, pour échanger avec les parents afin de présenter l'ensemble de l'équipe et les projets de l'année à venir. Visite la crèche si les deux parents ne pouvaient être présents lors du rendez-vous d'inscription.

b. Le répit parental et familial

Chiffre OMS sont assez alarmant, 13 millions de français souffrent de maladies mentales, 20 millions de maladies chroniques.

Nous sommes en permanence dans une demande d'accélération du rythme et de demande de performance sur le long terme ce cocktail explosif peut avoir de grave répercussion : Désengagement, l'incertitudes, l'effondrement des valeurs, beaucoup d'errance ...

Le répit Parental est une main tendue qui permet d'offrir une pause, un repos, alléger la charge mentale, de réduire les troubles du sommeil et de permettre un retour sur soi.

Les objectifs sont de permettre aux parents de sortir de leur zone de survie et de maintenir le lien social. Notre rôle est d'informer des lieux ressources afin de remobiliser le parent et de limiter et/ou prévenir les violences

Les actions mises en place sont :

- Co éducation
- Coopération
- Un espace-temps / un espace lieu (ex : café parents)
- Engagement dans la première rencontre
- Faire alliance avec les parents
- Faire avec et non pas pour
- Identifier le besoin et la demande grâce à une écoute active

c. Les actions / Les ateliers destinés aux familles

Le développement de partenariats avec des organismes, ou entreprises, tels que les services de promotion et prévention santé de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes ou AÉSIO mutuelle permet à la structure de proposer gratuitement aux parents et/ou aux professionnelles, des actions de prévention santé.

Parmi les thèmes d'actions proposées : les risques solaires et la vision infantile, les premiers secours pédiatriques, les polluants intérieurs, ateliers "1000 jours qui comptent" sur la qualité environnementale, les particules et perturbateurs endocriniens présents dans les produits d'hygiène, l'alimentation santé et plaisir, réaliser soi-même ses produits d'entretien ou ses produits cosmétiques, l'hygiène bucco-dentaire, la prévention des troubles musculo-squelettiques, le sommeil des jeunes enfants...

Le choix du thème des actions est fait conjointement avec les partenaires, et les professionnelles de la structure (et plus largement des structures petite enfance gérées par AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes) en fonction de leurs attentes et des besoins qu'elles ont pu identifier dans leurs contacts quotidiens auprès des familles.

d. Le recueil de la satisfaction des familles

Un questionnaire de satisfaction est diffusé à l'ensemble des familles, une fois par an (au printemps) afin d'évaluer les besoins et les attentes des parents. Réalisé par un organisme national certifié, les parents sont invités à répondre de manière anonyme à l'enquête de satisfaction via un lien envoyé par mail et/ou sms. L'analyse des résultats et des commentaires fait de cette démarche un outil qui contribue à l'amélioration constante du service rendu, et à l'identification des besoins émergents.

IX. La démarche en faveur du développement durable

La structure multi accueil Portes de Provence, comme l'ensemble des structures petite enfance gérée par AÉSIO Santé Sud Rhône Alpes, est engagée dans une démarche de développement durable qui se traduit au quotidien :

a. Par le choix de matériels, de produits et d'Équipements éco-responsables

La préservation de la santé passe bien évidemment par le choix des matériaux et des produits utilisés dans l'environnement du jeune enfant, que ce soit par contact direct (soins, alimentation...) ou indirect (surfaces, air ambiant...).

Pour cela, AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes s'est engagée à privilégier le choix de fournisseurs qui prennent en compte la santé environnementale dans leurs produits et prestations.

LA FOURNITURE DES PRODUITS D'ENTRETIEN

La société Comodis (située en Drôme à Châteauneuf sur Isère) a ainsi été retenue pour sa capacité à proposer une mercuriale de produits ecolabel (ou écocert), qui préserve la qualité environnementale des enfants et des professionnelles.

De même, les produits à usage unique sont limités au strict minimum, le lavable est favorisé par rapport au jetable (utilisation de gants et de savon pour laver le siège des enfants au détriment de lingettes imprégnées, sur-chaussures en coton...).

LA FOURNITURE DES PRODUITS D'HYGIENE

La Société française Alphanova (située au Pradet (83)) mais qui utilise l'eau thermale de Montbrun les bains (26570) a été choisie par les professionnelles des équipes pour la qualité de ses produits d'hygiène (savons, crèmes solaires) :

- c. Des formules naturelles, sans paraben, sans phénoxyéthanol, sans nano-particules
- d. Des actifs végétaux garantis sans OGM
- e. Des formules sans allergènes, sans savons et sans SLS
- f. Des emballages recyclables et sans bisphénol
- g. Des produits écologiques et respectueux de l'environnement, en allant plus loin que la Charte Cosmébio : les formules ont toutes au minimum 98 % d'ingrédients d'origine naturelle afin de garantir une tolérance optimale et une utilisation pour toutes les peaux, mêmes les plus sensibles
- h. Tous sont testés sous contrôle médical de pédiatres ou de dermatologues et non testés sur les animaux.

LA FOURNITURE DES REPAS

Concernant la fourniture des repas, AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes apporte une attention toute particulière à la qualité des repas et goûters fournis aux enfants. Le choix d'un prestataire se fait toujours en concertation avec les collectivités participant au financement de la structure.

La sélection du prestataire s'effectue dans la mesure où il respecte les critères d'utilisation de produits frais, de saison, locaux en circuits courts (avec autant que possible une part de produits bio ou labellisés), et qu'il propose des menus variés, équilibrés et adaptés à la spécificité de la petite enfance, tout ceci dans un strict respect des règles d'hygiène de la restauration collective et de la sécurité alimentaire.

Ainsi, la structure multi-accueil Portes de Provence est fournie par la société Ansamble (dont la cuisine centrale est localisée Mondragon (84)).

LES FOURNITURES EDUCATIVES (JEUX, JOUETS...) ET DE MOBILIERS

Au sein de la Mutualité française, il existe un Groupement d'achats mutualiste -Gam- qui permet pour différents marchés, et notamment ceux en lien direct avec la petite enfance (couches, lait, matériel pédagogique...), de négocier au niveau national des offres qualitatives à des tarifs préférentiels. Ainsi, la responsable de la structure dispose d'un catalogue de fournisseurs référencés qui proposent des équipements et des fournitures éco-responsables (composants bois issus de forêts gérées durablement, certifiés PEFC, vernis avec des produits à base d'eau, assemblés sans colle, fournitures pour les activités créatives à base de composants naturels...).

L'équipe veille à limiter au maximum (voire supprimer) les jouets nécessitant des piles au profit de jeux composés de matériaux sains et/ou recyclés.

b. Les constructions et les rénovations

Montélimar Agglomération et AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes apportent une attention particulière aux bâtiments, à leurs équipements et à leurs fonctionnements, principalement lors de constructions neuves ou de travaux de rénovation. Les objectifs principaux poursuivis étant d'évoluer dans des locaux sains, fonctionnels et agréables, tout en économisant l'énergie.

Ainsi, les normes, matériaux et équipements favorisant les économies d'énergie (RT2012...) sont privilégiés, comme par exemple l'installation de robinets mitigeurs thermostatés, de détecteurs de présence dans les parties communes...

c. La gestion raisonnée des énergies

Les professionnelles de la structure veillent à l'utilisation raisonnée des énergies, par exemple : un réglage adapté des systèmes de chauffage et de climatisation, la maîtrise des éclairages, installation d'ampoules LED en 2023, la mise en veille des matériels informatiques, la bonne utilisation des appareils électroménagers (optimisation du remplissage des machines à laver et du lave-vaisselle, utilisation du bon programme...).

d. Les achats et les services de proximité

Les achats et les services de proximité sont également privilégiés, pour maintenir l'économie locale, les circuits courts et développer les emplois. Ainsi, le gestionnaire de la structure, AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes, a recours à plus de 2 000 fournisseurs drômois.

Les principaux fournisseurs de la structure Portes de Provence

Pour les repas et goûters	La société Ansamble (dont la cuisine centrale est localisée à Mondragon (84))
Pour les produits d'entretien	La société COMODIS (26300 Châteauneuf sur Isère)
Pour les produits d'hygiène	La société ALPHANOVA SANTÉ (83320 Carqueiranne / eau thermale de 26570 Montbrun les bains)
Pour les produits pharmaceutiques	Les pharmacies montiliennes
Pour la bureautique et l'informatique	La société PGDIS (63530 Enval) et la société C'Pro (26200 Montélimar)
Pour le linge	La société CENTEX-GRANDJARD (42360 Panissières)
Pour l'entretien des vitres et l'entretien annuel des sols et surfaces inaccessibles	La société PROPR'NET (26200 Montélimar)
Pour le contrat de sanitation	La société GMD (07130 Saint Péray)
Pour les remplacements du personnel	La coopérative Coorhéa (26000 Valence) / L'association APPTÉ (26200 Montélimar)

e. Optimisation du recyclage et de la récupération

Les achats de papier sont désormais de qualité durable labellisé EU écolabel (avec un suivi des quantités consommées)

Une partie des équipements devenus obsolètes, tels que les ordinateurs, mobiliers, téléphones portables... est recyclée.

Une récupération centralisée des cartouches d'encre sur le lieu de réunion des responsables petite enfance a également été mise en place. Leur collecte pour recyclage est ensuite effectuée par le prestataire de location des imprimantes.

Au sein des structures petite enfance et dès que cela est possible (en fonction des possibilités locales : papiers, verres, emballages recyclables, cartons...), les professionnelles effectuent le tri sélectif de leurs déchets et peuvent, selon les contenants, en récupérer une partie pour leurs ateliers créatifs (pots de bébés en verre, bouteilles plastiques, feuilles de papiers "erreur d'impression" utilisées en papier brouillon...).

Les structures petite enfance effectuent aussi des dons (ou sont un relais pour les familles ou les salariés qui souhaitent donner des vêtements, des jouets, des livres, du matériel de puériculture) aux " bébés du cœur ", à d'autres parents, ou à des associations caritatives.

f. La dématérialisation au service de nos forêts et de l'environnement

La dématérialisation informatique des documents est de plus en plus développée grâce notamment à l'utilisation d'un serveur commun qui permet des échanges et un travail partagé plus aisé et supprimant ainsi les impressions papier non nécessaires.

En petite enfance, l'utilisation des moyens de communication numériques avec les familles poursuit son développement. Ainsi, les parents ont désormais accès à un portail familles avec la possibilité de : recevoir leur facture mensuelle, des informations de la structure, transmettre des documents administratifs, payer en ligne, effectuer diverses demandes (attestation de garde...). Les prélèvements bancaires sont également proposés, afin de limiter la gestion administrative, et diminuer les envois postaux, des paiements en chèques ou espèces. En interne, la mise en place des pointages automatisés des heures de départ et d'arrivée des enfants limite également l'utilisation du papier.

g. Des déplacements raisonnés

AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes encourage (et facilite) pour ses collaborateurs le covoiturage, l'utilisation des transports en commun et le train dans les déplacements professionnels.

Dans la filière petite enfance, le choix des lieux des réunions et formations est systématiquement déterminé par la proximité géographique des participants, et les covoiturages sont largement privilégiés et utilisés par l'ensemble des professionnelles de ce service.

De même, le développement progressif des temps de travail téléphoniques et de l'utilisation des visioconférences permet de limiter les déplacements des professionnelles lorsque ceux-ci ne sont pas obligatoirement nécessaires.

h. L'environnement et la nature au cœur de la pédagogie

L'équipe de Portes de Provence réfléchit collectivement et de manière régulière (notamment en réunion d'équipe et d'analyse de la pratique) à ses pratiques éducatives et les inscrit au sein de son projet éducatif personnalisé.

Cet outil de référence dynamique permet d'inscrire dans le temps, les orientations et les objectifs que les professionnelles souhaitent atteindre. La dimension éco-responsable est désormais intégrée dans ce document par la mise en œuvre d'activités, pour les enfants, tournées vers la nature ou de créations artistiques à base d'éléments de récupération.

La sensibilisation des enfants se fait par des ateliers lectures proposant des ouvrages qui "ouvrent" sur la nature, le monde, les cultures...

Des activités telles que le jardinage, la création et l'entretien d'un potager, des plantations sous petites serres d'intérieur, et la découverte de la nature aux alentours (manipuler des feuilles automnales, des pierres, du liège...) sont également proposées.

La nature peut aussi être « invitée » au sein de la structure : accueil d'une ferme pédagogique, d'un aquarium...

Des collectes régulières de matériaux de récupération permettent des créations artistiques ou ludiques (instruments de musique, jeux de découverte sensoriels...).

De même, bien s'alimenter s'apprend dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, des animations autour des thèmes de l'alimentation sont organisées au sein de la structure, par exemple : la semaine du goût avec dégustations d'aliments divers (fruits, légumes, fromages...).

Des demandes de composts vont être faites auprès des collectivités.

Les restes alimentaires sont également récupérer pour nourrir les animaux du personnel (poules, chiens,)